

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU MAIRE
N° 2025-09-052

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOCAL DE STOCKAGE
A ARTIGNOSC SUR VERDON

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC - SUR - VERDON,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu, la délibération du conseil municipal N°2020-12-052, du 04 décembre 2020, portant délégations consenties à Monsieur Serge CONSTANS, Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, par le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Vu, la demande d'utilisation des locaux municipaux de Madame Nadine LANDRY épouse MOUTTET afin d'obtenir l'occupation d'un local de stockage situé : 214 Ancien Chemin de Riez à ARTIGNOSC SUR VERDON ;

DECIDE

Article 1 : d' établir une convention d'occupation précaire d'un local de stockage, situé 214 Ancien Chemin de Riez à ARTIGNOSC SUR VERDON (83630), d'une superficie d'environ 30 m², au profit de Madame Nadine LANDRY épouse MOUTTET, pour une période de trois mois, allant du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025 ;

Article 2 : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BRIGNOLES ;
- à Madame le chef du Service de Gestion Comptable de la collectivité ;
- à Madame Nadine LANDRY épouse MOUTTET ;

Fait à ARTIGNOSC sur VERDON, le 24 septembre 2025

Le Maire, Serge CONSTANS



Accusé de réception

ID : 083-218300051-20250924-DM202509052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Sous Préfet :

Notifiée :

Publié sur le site internet le :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.